

Les personnels des SPIP toujours plus ignorés et méprisés, mais jusqu'à quand ?

Depuis un mois, il serait tentant d'organiser un jeu-concours pour savoir quel corps de personnels exerçant en SPIP est le plus méprisé. Florilège :

- **les ASS et les Attachés** se sont vu priver de campagnes de mobilité à partir de cette année et pour 5 ans. Cela laissera place à des « mobilités au fil de l'eau » avec publication mensuelle des postes vacants uniquement, une prise de poste impérative dans les 2 mois suivants les résultats. Les ASS et Attaché.es n'ayant visiblement ni famille ni logement, ils.elles seront donc contraint.es, si elles.ils souhaitent se rapprocher de leur famille ou réaliser un projet de vie, de muter en cours d'année dans des délais aussi brefs. A moins que ces postes publiés « au fil de l'eau » ne soient qu'un stratagème pour permettre aux chef.fes de service de s'opposer au départ de leurs agent.es, au Secrétariat Général d'éviter d'avoir à satisfaire les priorités légales de mutation, ou au Ministère de n'avoir pas à organiser de concours et à favoriser les détachements entrants au mépris de leurs propres personnels ... **merci bien**

- **les Adjoint.es Administratifs**, agent.es les plus mal payé.es et valorisé.es de ce Ministère mais toujours plus surchargé.es de tâches, se voient appliquer depuis 2017 un scandaleux coefficient de 0,5 et donc amputer de moitié leur IFSE par rapport aux collègues exerçant au sein des tribunaux ou à la PJJ. Alors qu'ils.elles se voyaient enfin promettre une revalorisation de leur IFSE à hauteur de 500 euros, c'était sans compter sur une nouvelle injustice. Là encore, la double peine. Vraisemblablement, les adjoint.es ont moitié moins de frais et connaissent moitié moins d'augmentation des prix de carburant ou d'inflation. Le Secrétariat Général a donc décidé de diviser par deux cette augmentation et les adjoint.es de la Pénitencière ne connaîtront donc qu'une revalorisation de 250 euros annuels soit à peine plus de 20 euros par mois ... **merci bien**

- **les agent.es chargé.es de la surveillance électronique** espéraient une revalorisation promise par la réforme de la fusion des grades du C.E.A. Passez votre chemin, ce sera une réforme minimaliste et pour d'éventuels gains, repassez plus tard ... **merci bien**

- **les DPIP** attendaient une revalorisation indiciaire et une réforme ambitieuse appuyant une identité professionnelle que la DAP elle-même peine à forger. Nous apprenions hier que l'arbitrage en vue d'une réforme menant au A+ avait été défavorable.

La CGT IP avait alerté la DAP sur cette issue prévisible compte tenu du projet porté par le Ministère qui ne reposait que sur un rapport le préconisant, et sans que n'ait été travaillé sur le fond une réforme des grilles indiciaires et sans appuyer la revalorisation déjà légitime des DPIP. C'est ainsi que la CGT IP avait exhorté le Ministère et la DAP à porter une réforme en ce sens au plus vite. Las, faute de proposition alternative au projet de A+ des DPIP portée auprès de la fonction publique, alors même qu'il était établi dès le début qu'il ne pouvait en être autrement, les DPIP devront se contenter d'une revalorisation indemnitaire, déjà prévue et scellée ... **merci bien**

- **les psychologues** de la DAP espéraient être titularisé.es rapidement suite à la publication d'un statut (au rabais) de psychologue du Ministère de la Justice. Que nenni. Le Ministère n'ouvrira un premier concours qu'en 2023, étalera ces possibles titularisation jusqu'en 2026 ; et pire s'il pouvait en être, les psychologues en poste n'ont même pas l'assurance de conserver leur affectation à l'issue ... **merci bien**

- le 18 février 2022, le 1er Ministre annonçait une extension du Ségur de la santé aux métiers de la filière socio-éducative et de l'accompagnement social, y compris dans la fonction publique. Cela doit revêtir la forme d'une prime mensuelle versée **dès avril 2022** appelée Complément de Traitement Indiciaire (CTI) pour un montant de **183 euros mensuels**. Dans la foulée de ces annonces, la CGT IP interpellait la DAP à ce sujet, demandait une audience aux conseillères Justice de l'Elysée et Matignon et, devant les tergiversations de la fonction publique dont elle avait connaissance, produisait auprès des conseillères de Matignon, un argumentaire soutenu à l'appui du versement aux SPIP du CTI: <http://www.cgtspip.org/wp-content/uploads/2022/03/Courrier-a-mesdames-les-conseilleres-Justice-et-Fonction-Publique-aupres-du-Premier-Ministre.pdf> .

La DAP nous a annoncé les premiers résultats des arbitrages en cours pour définir le contour de cette prime : **CPIP, DPIP PA, éducateur.rices ,agent.es chargé.es de la surveillance électronique, titulaires ou non titulaires** seraient d'ores et déjà écarté.es du bénéfice de cette revalorisation. Seul.es restent encore en balance les psychologues et les ASS de la DAP mais là aussi la fin de non-recevoir est proche. Cette annonce n'est pas acceptable et représente à la fois une négation de notre identité professionnelle, des réalités statutaires et réglementaires qui régissent nos professions mais également une dévalorisation de notre engagement au quotidien auprès de nos publics, dans des conditions difficiles, crise Covid ou pas ... **Merci pour tout !**

Il reste un arbitrage définitif à rendre par la Direction de Cabinet du Premier Ministre. Et si nous nous y invitons ?

Si les gouvernant.es ignorent à ce point les personnels des SPIP quand cela peut leur profiter (par contre lors de faits divers sordides et de décision de nouvelles priorités, ils.elles ne nous oublient jamais), les personnels des SPIP pourraient se rappeler à eux !

**Mesdames et messieurs les gouvernant.es,
on peut tromper un personnel des SPIP une fois,
on peut tromper 6000 personnels des SPIP une fois
mais on ne peut pas tromper 6000 personnels des SPIP 6000 fois...cela suffit !
Faisons-leur entendre notre colère ! Ne lâchons rien !**